

Sébastien SOTTIAU
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale Nord-Pas de Calais
Cour d'appel de Douai

A PLUS SAS

Siège social : 10 Rue du Haut de la Cruppe – 59650 VILLENEUVE-D’ASCQ
En cours d’immatriculation – Capital social : 38 400 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA IED CAPITAL SAS

29 AVENUE DE LA MARNE – 59290 WASQUEHAL
Tél. : 03 10 45 49 25

Siret : 503 207 219 00034

Monsieur,

Conformément aux articles L225-8 et L225-219 du Code de commerce et 64 du décret du 23 Mars 1967 et suite à ma nomination décidée en date du 15/01/2025, j'ai l'honneur de vous rendre compte par le présent rapport de mon opinion sur la valeur attribuée aux apports en nature consentis à votre société.

1. Exposé sur l'opération projetée

Il est apporté à votre société les biens suivants :

- Pont élévateur : 30 000 €
- Réglo phare : 3 000 €
- Banc de pollution : 5 000 €
- Compresseur : 400 €

Soit un total de 38 400 € d'apports en nature.

2. Description et évaluation des apports

Les méthodes d'évaluation concernant chaque catégorie d'éléments sont les suivantes :

Evaluation patrimoniale

3. Diligences

3.1. Diligences.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour :

- Contrôler la réalité des apports,
- Analyser la valeur d'apport retenue,
- Nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports,
- Vérifier jusqu'à la date du rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nos contrôles ont notamment comporté :

- Un rapport d'évaluation au 26 Juin 2025.
- Des entretiens avec les dirigeants de la société et avec l'expert-comptable de la société
- Le contrôle de certains justificatifs
- Les différentes pièces juridiques.

3.2. Appréciation de la valeur des apports.

Compte tenu des éléments qui nous ont été fournis et suite à nos contrôles, nous pouvons conclure que l'approche retenue est prudente.

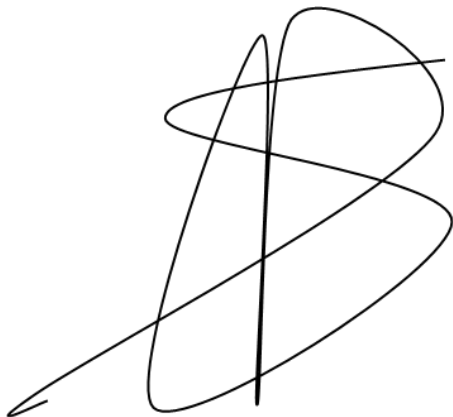
4. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports en nature s'élevant à 38 400 € est correctement estimée et n'est pas surévaluée.

Fait à Roubaix, le 26/06/2025

Le Commissaire aux Apports

Sébastien SOTTIAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.